

Les trois jours suivants, 15, 16, 17 mai, il y aura chaque jour :

A 7 heures du matin, messe spéciale de communion pour les Fraternités du Tiers-Ordre avec une courte instruction sur une vertu de saint Pascal.

A 9.30 heures, messe solennelle, chantée le lundi par les RR. Pères du Très-Saint-Sacrement, le mardi par les messieurs du collège de Montréal, le mercredi par Mgr Racicot, protonotaire apostolique.

Chaque jour : le Saint-Sacrement sera exposé aux adorations des fidèles, de 2 heures jusqu'au salut ;

A 7 heures du soir, chant des Complies.

A 7.30 heures, panégyrique du Saint, donné le lundi par le R. Père L. Hudon, S. J., le mardi, par le Très Révérend Père Léonard, gardien des Capucins d'Ottawa ; le mercredi, par le Rév. Père Letellier, des Pères du Saint-Sacrement.

Tous les soirs après le panégyrique, salut du Très-Saint-Sacrement, qui sera présidé le mercredi par Mgr l'archevêque. Sa Grandeur clôturera les solennités.

Le lendemain des fêtes, le jeudi, 18 mai, les tertiaires et tous les amis de l'Eucharistie sont invités à une messe solennelle d'action de grâces qui sera célébrée dans l'église des Pères du Saint-Sacrement, avenue Mont-Royal, à 8 heures du matin.

Pour encourager les pieux fidèles à s'unir aux Frères Mineurs pour la célébration de ces solennités, la Sacrée Congrégation des Rites a permis de chanter solennellement la messe votive de saint Pascal Baylon, chaque jour du Triduum. La Sacrée Congrégation des Indulgences également accorde une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, à ceux qui visiteront l'église où se célèbre le Triduum.

Nomination ecclésiastique

PAR décision de Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, a été nommé :

M. l'abbé Roméo Lamarche, curé de Saint-André d'Argenteuil.